



**République d'Haïti**  
**Université Publique du Nord au Cap-Haïtien (UPNCH)**  
**Balan, Habitation Baudin**  
www.upnch.edu.ht. Courriel :fmetellus@hotmail.com

---

**PROGRAMME DE MASTER ECONOMIE ET GESTION DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (EGCT) DE L'UPNCH**

**UNIVERSITÉ PARTENETAIRE :**

**L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE OU AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ (AMU)**

**Années 2016-2017, 2017-2018**

**Préparé par le Professeur Joram Vixamar**  
**Spécialiste en Management public territorial**  
**et en droit public.**  
**Juin 2016**

## Table des matières

1.- Fiche d'identité et/ou résumé de la formation .....	3
2.- Introduction générale .....	4
3.- Contexte et justification .....	8
4.- Objectifs de la formation .....	24
5.- Compétences visées .....	25
6.- Publics concernés-Critères d'admission .....	25
7.- Conditions d'obtention du diplôme.....	26
8.- Orientation de la formation.....	26
8-1.- Poursuite d'études .....	26
8-2.-Débouchés professionnels .....	27
9.-Dispositif pédagogique .....	27
9-1.-Déroulement de la formation.....	27
9-2.- Description des unités d'enseignements .....	28
9-3.- Tableau synthétique des Unités d'Enseignements.....	33
9-4.-Méthodologie d'enseignements .....	34
9-5.- Validation des enseignements.....	34
9-6.- Diplôme délivré .....	35
10.- Faisabilités du programme Master .....	35
10-1.- Faisabilités techniques et matérielles .....	35
10-2.- Faisabilités financières.....	38
11.- Impacts et/ou résultats attendus .....	39
12.- Stratégies et méthodologie de mise en œuvre .....	39
13.- Partenariats envisagés .....	40
13-1.- Partenariat national.....	40
13-2.- Partenariat international.....	41
14.- Suivi et Évaluation.....	42
14.1.- Suivi.....	42
14.2.- Évaluation .....	42
15.- Annexe 1: Budget prévisionnel du Master EGCT (budget provisoire) .....	44

## 1.- Fiche d'identité et/ou résumé de la formation

**MASTER 2****ECONOMIE ET GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (EGCT)**

Domaine	: <b>Economie et Gestion des Collectivités territoriales</b>
Spécialité	: <b>Gestion des collectivités territoriales</b>
Organisme	: <b>UPNCH en partenariat avec UPAG, AMU...</b>
Lieu	: <b>Campus UPNCH, Cap-Haitien, Haïti</b>
Durée	: <b>2 ans</b>
Nombre de crédits	: <b>120</b>
Nombre d'heures	: <b>1032 heures</b>
Type de Diplôme	: <b>Master 2</b>
Système inspiré	: <b>LMD</b>

## 2.- Introduction générale

Le 8 octobre 2007, une nouvelle institution universitaire est née dans le monde de l'enseignement supérieur en Haïti plus particulièrement dans le département du Nord. Il s'agit de l'Université Publique du Nord au Cap-Haitien (UPNCH) dont le siège est à Cap-Haitien, la deuxième ville du pays.

L'UPNCH est l'une des entités du jeune réseau d'Universités Publiques des Régions (UPR) du pays que le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) a installée, mise à part Port-au-Prince, dans les principales villes chefs-lieux des départements d'Haïti. A l'instar des autres universités publiques, l'UPNCH fonctionne sous la tutelle du MENFP conformément à l'arrêté ministériel de sa création.

La création de l'UPNCH s'inscrit dans une dynamique de démocratisation et de décentralisation fonctionnelle de la formation universitaire en Haïti. Cette démarche vise, sans doute, à répondre aux besoins des jeunes du Nord et de ses zones avoisinantes désireux de faire leurs études universitaires sans quitter leur département natal. C'est pour cela, la présence de ce centre universitaire sur le territoire du Nord est considérée comme un moyen de contribuer à la structuration, la prospérité et au renforcement des institutions publiques et privées du département en leur fournissant des cadres qualifiés. De même, la disponibilité et la proximité de l'UPNCH avec la population et de ce qu'elle offre comme formation évitent à de nombreux jeunes de partir à la recherche d'une formation universitaire soit à Port-au-Prince<sup>1</sup>, soit en République dominicaine ou vers d'autres pays étrangers.

En termes de mission, le Dr Kénold MOREAU<sup>2</sup> a identifié cinq points en fonction desquels une université doit exister à savoir : la production et la diffusion du savoir – la formation des humains cultivés et éclairés – la formation des personnes capables de contribuer au développement social, culturel, politique et économique – la formation des personnes capables d'effectuer des choix informés et de vie – la formation des personnes possédant des bases solides leur permettant de

---

<sup>1</sup> Elle est la capitale de la République d'Haïti. Elle est située à l'Ouest du pays à une distance de 375 km de Cap-Haitien.

<sup>2</sup> « Quelle est la mission de l'université dans la société haïtienne » :

<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/113508/Mission-de-luniversite-dans-la-societe-haitienne>. Consulté le 18 janvier 2016.

poursuivre leur apprentissage au gré des besoins sans cesse changeants et de l'évolution de la société. La mission de l'UPNCH n'est pas contraire à celle décrite par le Dr Moreau, car l'objectif premier de ce Centre d'enseignement supérieur, depuis sa création, a été clairement défini –la transmission du savoir sous toutes ses formes–.

Dans l'accomplissement de ces missions, un ensemble d'engagements a été pris par l'UPNCH lui permettant d'occuper, très vite, une place importante au sein de la communauté nordiste et au classement des institutions d'enseignement supérieur en Haïti. Ainsi, l'UPNCH s'inscrit dans une politique visant à augmenter le taux de diplômés au sein de la société haïtienne, à accroître et à promouvoir la participation des femmes dans le processus de développement du pays afin de répondre aux demandes de celles et ceux qui ont besoin d'un diplôme attestant leurs compétences scientifiques et/ou professionnelles. En sus de cela, l'UPNCH travaille à l'accommodation continue de ses enseignements en s'adaptant à la réalité mouvante de la société. Aussi, dans ses perspectives, l'UPNCH entend créer des laboratoires et des centres de recherche destinés aux travaux de recherche et de vulgarisation scientifique en mettant en relief la réalité haïtienne. Les recherches se concentreront, en grande partie, sur les thématiques comme : les collectivités territoriales, le développement durable, la décentralisation, la gouvernance locale, etc.

Au regard de ses ambitions qui consistent à continuer d'occuper une place de choix dans la société haïtienne avec une vision axée sur des résultats, l'UPNCH adopte une politique basée sur l'excellence académique. De ce fait, elle cherche à favoriser le plein épanouissement et l'émancipation de ses étudiants par l'acquisition du savoir et du savoir-être, lesquels contribueront au développement socio-économique des étudiants.

Cependant, en dépit de la vision de l'UPNCH qui consiste à fournir des cadres qualifiés aux administrations publiques (locales et nationales) et parapubliques du pays particulièrement aux collectivités locales et aux entreprises privées, cette institution universitaire ne cesse malheureusement de faire face à des difficultés diverses. C'est le cas par exemple des difficultés liées aux moyens financiers et à la carence des ressources humaines qualifiées, lesquelles constituent aujourd'hui encore un obstacle à l'avancement normal de l'institution tant sur le plan fonctionnel que le sur plan de développement et/ ou de production scientifique.

Le manque de moyens (financiers et/ou des ressources humaines qualifiées) retient l'UPNCH dans une situation limitée quant à son fonctionnement réel. Une telle situation risque d'empêcher cette Université publique d'accomplir normalement ses missions dans la société. Le mouvement des étudiants, la grève des professeurs (grève salariale) sont autant de troubles qui continuent à secouer ce centre universitaire.

En termes de données sur le personnel et la population universitaire, l'UPNCH est dotée d'environ une centaine d'enseignants (temps pleins, temps partiels...). Un personnel de 40 membres environ assure le fonctionnement administratif. Pour assurer son fonctionnement, l'UPNCH reçoit des allocations annuelles d'un montant d'environ 25,4 millions de gourdes de l'Etat haïtien. Actuellement, l'UPNCH compte plus de 2000 étudiants. Notons que les subventions accordées à l'institution ne lui permettent pas de répondre complètement à ses besoins de fonctionnement voire d'envisager des investissements dans d'autres domaines scientifiques.

L'Université Publique du Nord au Cap-Haïtien compte, pour l'instant, deux Facultés qui offrent chacune des formations spécifiques. Il s'agit de la Faculté des Sciences de l'Education avec en son sein des spécialités (Psychopédagogie, Administration scolaire, Mathématiques/Physique, Histoire/Géographie) et la Faculté des Sciences administratives et de Gouvernance locale regroupant les filières (Administration, Gouvernance locale, Ecole Supérieure de Tourisme et d'Hôtellerie).

Bien que l'UPNCH fonctionne à partir du système LMD<sup>3</sup>, les formations qu'elle offre actuellement ne couvrent que la Licence, soit le premier cycle universitaire. Le diplôme de Licence comme toutes les autres universités en Haïti, s'obtient après quatre années d'études et après que l'étudiant a soumis un mémoire ou un rapport de stage et sanctionné par un jury. Il est à noter cependant que, depuis 2011 l'UPNCH offre à des intéressés, un programme de « cycle court » sur une durée de deux ans. Le programme concerne les formations de courte durée (psychopédagogie, informatique, mathématiques, philosophie et politique). Ces formations sont offertes durant les week-ends et les jours fériés. A la fin de la formation choisie, l'Etudiant a droit à un diplôme qui lui permet d'accéder au marché du travail le plus rapidement possible tel est l'objectif de l'UPNCH en offrant ce programme de cycle court.

---

<sup>3</sup> Licence – Master – Doctorat

Dans un contexte globalisé où il devient de plus en plus impossible de fonctionner et d'évoluer de manière isolée, l'UPNCH se voit obligée de s'adapter aux réalités mondiales afin de construire des liens avec des réseaux universitaires du monde. Ainsi, l'UPNCH, malgré son jeune âge, profite de la présence d'Haïti dans la francophonie pour intégrer plusieurs associations et réseaux d'universités, ce qui lui permet d'entamer des coopérations et de faire des échanges ainsi que de partager des expériences avec d'autres universités.

Ainsi, l'UPNCH est membre :

- De l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) qui compte 750 institutions universitaires et des Centres d'Etudes à travers le monde ;
- De la Conférence des Recteurs, des Présidents d'Universités et Institutions d'Enseignement de la Caraïbes (CORPUCA) ;
- De la Conférence des Recteurs, des Présidents d'Universités d'Haïti (CORPUHA) ;
- Du Consortium pour la reconstruction et l'amélioration de l'enseignement supérieur en Haïti. Cette structure inclut 8 autres institutions haïtiennes et 20 institutions et réseaux d'enseignement supérieur des Caraïbes, du Canada, d'Espagne et des Etats-Unis, qui collaborent afin d'améliorer l'enseignement supérieur.

Autres que ces associations et réseau d'universités dont l'UPNCH fait partie, elle développe des partenariats et conclut des accords de coopération avec d'autres universités étrangères. Ainsi, l'UPNCH a pour partenaires : la Cité Universitaire de New York (CUNY), l'Université de Pinard el Rio à Cuba, la Washington Université à St Louis aux Etats-Unis et le dernier partenariat en cours est celui-là, ce qui consiste à mettre en place en Haïti le Master en Economie et Gestion des Collectivités Territoriales (EGCT) avec l'Aix-Marseille Université (AMU), France.

L'Université Publique du Nord au Cap-Haitien (UPNCH) a déjà débuté le processus devant conduire à la réalisation de son plan stratégique et opérationnel 2015-2020. Donc, le dernier partenariat envisagé avec l'Université d'Aix-Marseille entre dans cette perspective quinquennale.

Selon son site <http://www.univ-amu.fr/>, Aix-Marseille est une Université française pluridisciplinaire créée par la fusion de trois universités (universités de Provence, de Méditerranée et Paul-Cézanne). Elle est aussi l'une des plus grande de par le nombre de ses étudiants, de son personnel et de son budget. Cette Université propose des formations dans les champs disciplinaires comme arts, lettres, langues, et sciences humaines ; droit et sciences politiques ; économie et gestion, etc. L'AMU se compose des Facultés, des Ecoles et des Instituts. Elle offre des formations de la Licence à Doctorat (système LMD). Elle compte à l'heure actuelle un effectif de 74000 étudiants, 5 grands campus, 54 sites géographiques, 6 secteurs, 19 composantes et 130 structures de recherches. De plus, l'AMU compte 12 Ecoles doctorales, 3400 doctorants, 10 associations étudiantes, 8000 personnels et un budget annuel d'environ 750 millions d'Euros. Au regard de ces données, il est possible de prévoir que le partenariat envisagé entre UPNCH et l'AMU pour la mise en place du programme de « Master Economie et gestion des Collectivités territoriales » sera couronné de succès.

Dans quelle mesure un tel partenariat pour la mise en place de ce programme du 2<sup>ème</sup> cycle universitaire (Master 2) en Economie et Gestion des Collectivités Territoriales (EGCT) peut-être utile à la communauté haïtienne lorsque l'on sait la majorité des universités du pays n'offre, jusqu'à présent, que des formations au niveau du 1<sup>er</sup> cycle ?

Les réponses à un tel questionnement seront apportées au fur et à mesure dans le document en développant les réalités éducationnelles d'Haïti (contexte) ainsi que les externalités positives d'une telle formation supérieure dans le domaine de la territorialité haïtienne (compétence et impact).

### 3.- Contexte et justification

L'évolution de l'économie et des marchés, le développement des technologies, la mondialisation, la préservation de l'Education comme bien public mondial, expliquent en grande partie la floraison des partenariats entre les institutions internationales en général et les universités en particulier, un peu partout à travers le monde. Dans un monde qui ne parle presque plus que de

globalisation et de centralisation, parler de la gestion locale de l'avis des centralistes, c'est presque aller à l'encontre. Décentraliser, dans ce cas, est l'antidote nécessaire en vue de rapprocher gouvernants et gouvernés, de définir les territoires pertinents, de promouvoir le développement durable et de trouver la meilleure façon de gérer les affaires locales. L'université est le principal foyer international où la transmission des savoirs pour une meilleure gestion locale est rassurante. C'est dans cette optique que l'UPNCH envisage d'implanter un programme de formation en Economie et Gestion des Collectivités territoriales en Haïti, plus particulièrement, à Cap-Haitien dès le commencement de l'année universitaire 2016-2017.

L'élaboration d'un tel programme de formation visant à satisfaire un besoin commun en matière de l'Education supérieure, est principalement dépendante de la disponibilité de statistiques relatives à l'effectif de la population, sa répartition par sexe et âge ainsi que ses principales caractéristiques.

Avec une population estimée à 10 794 414 habitants en 2012<sup>4</sup>, la République d'Haïti qui se situe dans l'ouest de l'Ile d'Haïti, reste le pays le moins développé de l'hémisphère occidental et l'un des pays les plus pauvres du monde. Le taux de natalité est 22,83/1000 personnes et une espérance de vie à la naissance de 61 ans. Le taux de croissance de la population en 2015 est passé à 1,7%. Les femmes représentent 51,3% de la population avec un âge moyen de 25,8 ans contre 24,5 pour les hommes. On a affaire à une population majoritairement jeune et en extension, car 50% de la population à moins de 21 ans et l'âge moyen est de 25,1 ans. Avec un taux d'urbanisation de 48%, plus de la moitié de la population soit 52 % vit encore en milieu rural.

Après l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (regroupant 6 villes) qui absorbe 46 % de la population, la deuxième ville du pays, Cap-Haitien, est l'une des principales villes qui regroupe le plus grand nombre de population. Réparti sur une superficie de 54, 8 km<sup>2</sup> et avec une population de plus de 261 864 habitants, chef-lieu du département Nord qui regroupe plus de 1 000 000 d'habitants, le Cap-Haitien est la plus dense commune dudit département parmi ses dix-neuf.

---

<sup>4</sup>Enquête sur les conditions de vie après le séisme du 12 janvier 2010 « IHSI »,2012

Etant une collectivité municipale, la commune de Cap-Haïtien n'est pas à l'abri des défis auxquels sont confrontées les autres communes haïtiennes ainsi que des contraintes relatives à une décentralisation non fonctionnelle que connaît Haïti.

En réalité, la question de la décentralisation a toujours été une problématique importante dans le pays. Elle est considérée comme un enjeu majeur dont l'orientation est généralement réservée à l'Etat. Le pouvoir central haïtien est conçu sur le modèle d'Etat unitaire. Cependant, il est à constater que le centralisme étatique est, trop souvent, le caractère prédominant des Pouvoirs. Cela a engendré la centralisation et la concentration des affaires publiques dans la capitale de Port-au-Prince à tel point qu'il arrive parfois de parler de « la République de Port-au-Prince »<sup>5</sup> pour qualifier cette méthode classique de gouvernance fortement centralisée.

La décentralisation effective et fonctionnelle d'Haïti n'est pas toujours une priorité des Gouvernements. Or, la finalité de la décentralisation territoriale et effective est de faciliter l'amélioration et la fourniture des services sociaux de base, un moyen à travers une fiscalité locale active de financer le développement durable, une voie d'accès privilégiée à une responsabilité de gestion publique et un élément clef de la démocratie de proximité.

La Constitution haïtienne, du 29 mars 1987 amendée, consacre un système de représentation et de l'Etat de droit pour implanter la démocratie, l'alternance politique et pour assurer la séparation et la répartition harmonieuse des Pouvoirs de l'Etat au service des intérêts fondamentaux et prioritaires de la Nation par la mise en place d'une administration de services avec des Collectivités territoriales de droit public. L'article 61 établit les trois catégories des Collectivités territoriales qui regroupent 570 sections communales, 140 communes et 10 départements et sont dirigés par des élus assistés d'un personnel territorial au sein des organes administratifs suivants : Assemblée Section communale (ASEC), Conseil d'Administration section communale (CASEC), Conseil municipal (CP) et Conseil départemental (CD). L'ensemble de ces administrations locales forme l'administration publique territoriale d'Haïti ayant pour rôle de fournir des services sociaux de base à la population locale.

---

<sup>5</sup> Elie Jean Rénol « Participation, Décentralisation, Collectivités Territoriales en Haïti. Travail législatif et Décisions administratives depuis 1987 », 2008.

Aujourd'hui, la situation des collectivités territoriales est délicate. Les administrations décentralisées (CASEC, CP, CD) font face à de grandes difficultés. Ces difficultés peuvent être appréhendées à plusieurs niveaux : juridique, administrative et financière.

- Les difficultés juridiques

Les difficultés juridiques sont liées naturellement à l'inapplication et/ou le non-respect du cadre légal régissant l'organisation et le fonctionnement de la décentralisation en Haïti. La Constitution haïtienne traite l'aspect général de la décentralisation en définissant les trois catégories des collectivités locales (section communale, commune et département) et laisse l'aspect spécifique aux pouvoirs exécutif et législatif. Bien que des décrets et/ou des lois sur le fonctionnement des collectivités locales soient en vigueur, les administrations territoriales continuent à fonctionner selon leur propre gré, sans se référer au cadre légal de référence.

De ce fait, plusieurs sont les décrets qui devraient constituer le poumon de cette décentralisation haïtienne en construction qui restent sans effets d'application et créent, par ailleurs, une brèche importante dans la structuration et la gestion des collectivités locales d'Haïti. Il convient seulement de se référer aux suivants décrets pour comprendre le manque à gagner existant dans le système territorial haïtien en absence de l'application du cadre légal.

L'article 6 du décret de février 2006 fixant le cadre général de la décentralisation, de l'organisation et du fonctionnement des Collectivités territoriales haïtiennes, a défini 20 ans après la naissance de la décentralisation territoriale d'Haïti, les vocations de chacune des collectivités locales. Les vocations sont décrites de la manière suivante ;

- La Section communale est le premier cadre de regroupement, de mobilisation et de participation de la population. Elle est le premier niveau de prise de décision collective et de prise en charge directe des services publics de proximité, de planification et de gestion des ressources locales.
- La Commune a pour vocation d'assurer la priorisation et l'harmonisation des intérêts collectifs des Sections communales qu'elle regroupe. Elle prend en charge les services collectifs de proximité dont la loi lui confie la charge ainsi que ceux qui pour une raison

ou pour une autre ne peuvent pas être assurés par des Sections communales. Elle assure également la planification stratégique du développement et l'aménagement du territoire communal.

- Le Département a pour vocation d'assurer la priorisation et l'harmonisation des intérêts collectifs des communes qu'elle regroupe. Il coordonne la définition et la mise en œuvre des politiques de développement et d'aménagement du territoire élaborées par les collectivités qui le constituent. Il concourt également à la définition et à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et de développement économique, social et culturel, au niveau national.

Pour mettre en valeur ses vocations, chaque collectivité locale dispose de sa propre administration de services et utilise des agents territoriaux pour son fonctionnement. L'ensemble de ces agents sont nommés dans des emplois permanents et/ou titularisés.

Le décret<sup>6</sup> du 7 juin 2006 fixe les principes fondamentaux de gestion des emplois de la fonction publique territoriale et de ses établissements publics. Ce décret constitue un véritable cadre légal de référence pour l'établissement d'une réelle fonction publique territoriale en Haïti. Le titre premier dudit décret traite des statuts des personnes qui sont sous des emplois dans la fonction publique territoriale et détermine également les cadres d'emploi ainsi que les catégories d'emploi dans la collectivité territoriales.

Les cadres d'emplois sont répartis en cinq catégories désignées dans l'ordre hiérarchique décroissant par les lettres A, B, C, D et E. L'appartenance des fonctionnaires à une catégorie d'emploi dépend de leur niveau de qualification et de recrutement. Les catégories d'emplois sont ainsi décrites ;

1. Les emplois de niveau A sont remplis par des fonctionnaires occupant les fonctions de direction et de conception, détenteurs d'un titre universitaire correspondant au moins à la licence.

---

<sup>6</sup> « Décret fixant les principes fondamentaux de gestion des emplois de la fonction publique territoriale et de ses établissements publics », mercredi 7 juin 2006, No 53, LE MONITEUR.

2. Les emplois de niveau B sont remplis par des fonctionnaires occupant les fonctions d'application avec un recrutement exigeant une formation universitaire sanctionnée par un certificat attestant la scolarité complétée dans un cycle d'étude d'une durée minimale de deux ans.
3. Les emplois de niveau C regroupent les fonctionnaires qui effectuent un travail d'exécution exigeant au minimum le niveau du troisième cycle de l'École fondamentale.
4. Les emplois de catégorie D regroupent les fonctionnaires qui effectuent un travail d'exécution avec un recrutement exigeant au minimum le niveau du 1<sup>er</sup> cycle de l'École fondamentale.
5. Les emplois de catégorie E regroupent les fonctionnaires qui effectuent un travail d'exécution avec un recrutement pour lequel le niveau d'études ne constitue pas un critère. Néanmoins, l'employé doit au moins être alphabétisé.

Les articles 7, 8 et 9 du présent décret définit l'autorité de gestion des agents territoriaux, l'aménagement de leur temps de travail et les conditions de leur accession à l'administration centrale.

Article 7.- Les fonctionnaires territoriaux sont gérés par la collectivité ou l'établissement public dont ils relèvent ; leur nomination est faite par le Conseil de la collectivité.

Article 8.- Les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la fonction publique territoriale. Cependant tout fonctionnaire territorial peut accéder à un emploi relevant de l'administration centrale.

Article 9.- Les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales sont fixées dans les limites applicables aux agents de l'administration centrale.

Le titre 2 dudit décret met l'accent sur l'organisation de la fonction publique territoriale par l'établissement des instances dirigeantes avec chacune une mission spécifique. Dans ce cas, on fait référence à :

#### **- Le conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale**

Article 10.- Il est créé dans le cadre du présent décret un Conseil supérieur de la Fonction Publique territoriale. Ce Conseil est composé de trois représentants du Conseil interdépartemental (CID), de deux représentants des fonctionnaires territoriaux, délégués par décision consensuelle des organisations de fonctionnaires territoriaux, si elles existent, ou à défaut, choisis par le CID et enfin d'un représentant du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales. Le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale est présidé par un des représentants du CID, élu en son sein. Il siège au local du CID.

Article 13.- Le Conseil supérieur formule et évalue toutes les politiques relatives à l'Administration et à la Fonction publique territoriale. Il examine toute question relative à la Fonction publique territoriale dont il est saisi soit par le Ministre de l'Intérieur soit à la demande écrite du tiers de ses membres.

#### **- De l'Institut National de l'Administration Territoriale (INAT)**

Article 16.-L'Institut National de l'Administration territoriale (INAT) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui dessert les collectivités territoriales. Son siège principal est à Port-au-Prince mais il établit des annexes régionales. Il supervise et encadre les Centres de gestion départementaux de la Fonction publique territoriale tels que définis à l'article 28 du présent Décret.

Article 17.- L'INAT est chargé des missions de formation des agents de la Fonction publique territoriale. Elle assure également, à l'exclusion de toute autre mission :

1. L'organisation des concours et examens professionnels pour le recrutement des fonctionnaires de catégories A et B.
2. La publicité des déclarations de vacances des emplois de catégories A et B qui lui sont transmises.
3. Le reclassement des fonctionnaires de catégorie A devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
4. La gestion de ses personnels.

#### **- Les Centres de Gestion Régionaux de la Fonction Publique Territoriale**

Article 28.- Il est créé quatre Centres de Gestion Régionaux de la Fonction publique territoriale (CGR) :

- Le CGR Nord desservant les Départements du Nord, du Nord Est et du Nord-Ouest
- Le CGR Transversal desservant les Départements du Centre et de l'Artibonite
- Le CGR Ouest desservant le Département de l'Ouest
- Le CGR Sud desservant les Départements du Sud, du Sud Est, des Nippes et de la Grande anse.

Article 29.- Les Centres de gestion régionaux assurent, pour les fonctionnaires des catégories A, B, C, D et E les missions qui leur sont dévolues par la loi.

#### **- Les Commissions Administratives paritaires**

Article 42.- Une Commission Administrative paritaire est créée pour chaque catégorie A, B, C, D et E de fonctionnaires auprès du Centre de gestion départemental (CGR) auquel sont affiliées les collectivités territoriales.

Cette commission donne avis sur des questions relatives à l'organisation des administrations des collectivités territoriales concernées.

D'après le vœu de l'article 49 du présent décret, les fonctionnaires sont recrutés par voie de concours organisés par l'INAT sur décision des CGR suivant l'une des modalités ci-après ou suivant l'une et l'autre de ces modalités :

1. Des concours ouverts à tous les candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Les statuts particuliers fixent la nature de ces concours qui peuvent être organisés soit sur épreuves, soit sur titres ;
2. Des concours sur épreuves réservés aux fonctionnaires territoriaux.

Les matières, les programmes et les modalités de déroulement de ces concours sont fixés par l'INAT. Ils tiennent compte des responsabilités et capacités requises ainsi que des rémunérations correspondant aux cadres d'emplois ou corps auxquels ils donnent accès.

En dehors de ces deux décrets qui traitent l'aspect général de l'organisation des collectivités territoriales d'Haïti, il existe pour chaque échelon de collectivité locale un décret cadre qui décrit l'organisation et le fonctionnement de la collectivité concernée. A titre d'exemple, le décret 2006 portant sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité municipale et/ou communale, a établi le fonctionnement administratif des municipalités haïtiennes et a défini les fonctions sous lesquelles se trouvent les fonctionnaires territoriaux. Ces dernières constituent les grands services de l'administration municipale par le biais desquels les politiques publiques de la commune sont définies et exécutées. Dans ce cas, on parle du Cabinet du Conseil municipal, de la Direction générale, de la direction des ressources humaines, de la direction d'urbanisation et de génie municipale, de la direction des finances locales, du service de la comptabilité, du service de l'environnement, du service de police municipale, du service de protection civile pour ne citer que cela.

Bien que ces décrets aient établi les principes d'organisation et de fonctionnement des administrations territoriales d'Haïti en instituant une fonction publique territoriale, les collectivités

territoriales tardent encore à emboîter le pas en vue de se conformer au cadre légal de la territorialité.

S'il est vrai que le décret instituant la fonction publique territoriale d'Haïti reste en vigueur, les administrations décentralisées continuent à fonctionner dans le plus grand désordre administratif. La chaîne territoriale reste incomplète (absence du conseil départemental), les organes de la fonction publique territoriale ne sont toujours pas constitués, l'accès aux fonctions publiques territoriales par voie de concours n'est encore pas respecté, les procédures d'avancement et/ou de promotion à l'emploi ne sont pas prises en compte dans les municipalités du pays. C'est toujours la continuation d'une méthode classique de gouvernance territoriale qui est axée sur une municipalité qui fonctionne selon le vœu du politique et/ou de l'élu. Ce qui a causé la faiblesse des collectivités territoriales et a engendré, à coup sûr, des difficultés d'ordre structurel et/ou administratif.

- Difficultés administratives

Les difficultés administratives peuvent être expliquées par une carence de ressources humaines qualifiées nécessaires au fonctionnement normal des administrations territoriales. On sait que la conduite des politiques publiques locales, politiques inhérentes à tout développement local, exige néanmoins l'existence d'un personnel administratif territorial compétent. La situation des collectivités territoriales est délicate. Les administrations décentralisées notamment les mairies comme gestionnaires privilégiées des biens domaniaux font face à de grandes difficultés.

En dehors des contraintes relatives à la mise en œuvre du décret sur la fonction publique territoriale, le manque de ressources humaines qualifiées capables de maîtriser les paramètres de la décentralisation, la fonction publique territoriale et de stimuler des réformes administratives, constitue actuellement la toile de fond du problème auquel sont confrontées les collectivités territoriales haïtiennes, d'autant que cela se généralise au niveau de la fonction publique de l'Etat.

Le recensement<sup>7</sup> des agents de la fonction publique entre les mois de mars et juin 2014, a permis de constater le niveau de déficience des ressources humaines au niveau de l'Etat. Sur 70 594 agents publics dénombrés, environ 5 000 sont illettrés ; 70 % ont un niveau inférieur à un diplôme de licence (bac +4) et plus de 80% n'ont pas atteint le niveau du deuxième cycle universitaire.

Si, dans la fonction publique de l'Etat qui est mieux organisée et opérationnelle, les défis de la formation des agents sont importants pour l'administration publique territoriale qui est moins structurée, la situation est beaucoup plus complexe et se dégrade au jour le jour. Le problème est à la fois qualitatif et quantitatif. Les emplois sont précaires. Les agents publics territoriaux sont à 80 % recrutés sous des emplois sensibles pour lesquels ils ne disposent ni de connaissances techniques et scientifiques, ni de qualifications universitaires.

En conséquence, la passation des marchés publics, la fiscalité locale, l'urbanisation de la ville et la gestion des ressources humaines sont autant de missions techniques et administratives inhérentes, à la bonne marche de l'administration territoriale et/ou la fonction publique territoriale pour lesquelles Haïti a besoin d'une main d'œuvre qualifiée, qui restent souffrantes. A défaut d'un fonctionnement normal des administrations communales, l'assiette fiscale des municipalités du pays devient faible et insuffisante pour répondre aux besoins des populations locales. Le manque des ressources humaines qualifiées susceptibles de dynamiser les administrations communales, d'attirer l'attractivité économique par la création des richesses et des biens, constitue un des véritables problèmes des communes. Les contribuables locaux continuent de s'appauvrir et les recettes communales sont en baisse de jour en jour. D'où, l'une des origines des difficultés financières auxquelles font face les collectivités territoriales haïtiennes.

- Les difficultés financières

Si l'on tient compte des statistiques disponibles sur la fiscalité locale haïtienne, seulement 11 communes du pays parmi les 144 s'en sortent mieux avec une assiette fiscale de plusieurs millions de dollars américains par an qui leur permettent de fournir un minimum de services de base à leur population locale. Ce sont pour la majorité des communes de l'aire métropolitaine de Port-au-

---

<sup>7</sup>MEF Haïti, 2014

Prince (la capitale) y compris le Cap-Haitien, la deuxième ville du pays, Saint Marc et Jacmel. Cela est possible grâce à l'attractivité économique et des biens de ces villes ainsi que la dynamique de leurs agents publics territoriaux dans la planification des villes, la création des ressources locales et le mécanisme établi pour la collecte des taxes locales.

D'après un récent article écrit par Patrick SAINT-PRE, paru le 11 juin 2016 dans le plus ancien quotidien du pays, Le Nouvelliste<sup>8</sup>, selon les données du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, la commune de Delmas est en tête avec plus de 9, 6 millions de dollars américains de recettes propres pour l'exercice fiscal 2014-2015 suivie par les communes de Port-au-Prince (7, 6 millions), Pétion-Ville (7, 5 millions), Carrefour (2, 7 millions), Tabarre ( 2, 1 millions), Croix-des-Bouquets (1, 4 millions), Cité Soleil (1 million), Cap-Haitien ( 945 197, 36 dollars), Saint Marc ( 718 710, 54 dollars) et Jacmel (591 458, 35 dollars).

Elles sont dites communes de première classe en raison de leur fiscalité locale dont l'assiette fiscale annuelle leur permettant d'accomplir leur mission de développement local et de mener les politiques publiques des villes. A côté de ces dernières, se retrouve une grande masse de communes, soit plus de 120, appauvries et classée en 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> classe avec des ressources locales faibles et insuffisantes pour répondre aux grands défis auxquels sont confrontées leurs populations locales (infrastructures, services sociaux de base, etc.). Cela peut se dire en référence aux enquêtes de 2014<sup>9</sup> menées au sein des communes de la République spécialement celles des départements du Nord et du Nord-Est. Après l'analyse des données, l'étude a montré que parmi les communes se trouvant en 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie, la majorité ne dispose d'aucune ressource potentielle adéquate pour répondre aux besoins de la population. Dans ce cas, le rang de commune n'a été attribué à ces dernières qu'en fonction de la densité de la population. Si l'on se

---

<sup>8</sup> Fondé en 1898 par Guillaume Chéraquit, Le Nouvelliste est le plus ancien quotidien d'Haïti. Chéraquit entreprit pour la troisième fois de lancer un quotidien de renseignements et d'annonces à Port-au-Prince. Il fonda Le Matin qui devint quinze mois plus tard Le Nouvelliste.

Le premier numéro du Matin parut le 2 mai 1898. Chéraquit confia alors l'impression du Matin aux presses de son ami Henri Chauvet, député de Port-au-Prince et homme de lettres.

<sup>99</sup> Enquêtes pour la réalisation du mémoire de Master 2 Management public territorial « situation des collectivités décentralisées d'Haïti, cas du Nord et Nord-est », Université Rennes 2, France, 2013-2014.

basait sur des critères de la fiscalité locale (ressources financières communales propres), ces communes seraient rétrogradées dans la structure territoriale.

Considérons le département du Nord-est, prenons par exemple les trois communes de l'arrondissement<sup>10</sup> de Vallières dans lesquelles les enquêtes ont été menées : Vallières, Carice, et Mombin Crochu. Chacune a respectivement une population<sup>11</sup> approximativement égale à 23 536, 13 615 et 34 700 personnes. Considérant que ces communes dépendent totalement des dotations de l'Etat, il est à observer que pour l'exercice fiscal 2013-2014, une subvention évaluée à une somme de 750 000<sup>12</sup> gourdes<sup>13</sup> est allouée par l'Etat à ces trois collectivités communales en raison de 250 000 gourdes (soit 4032, 25 €) par commune, montant insignifiant pour ces communes si l'on se rend compte de leurs besoins, besoins constituant les charges de fonctionnement des administrations municipales et les investissements communaux (infrastructures éducatives et sanitaires, planification de la ville, etc.). Cette somme est utilisée tout simplement pour la rémunération mensuelle des employés de ces municipalités. Aucun budget d'investissement ! Or, selon la loi, les grands projets des communes doivent être financés par les rubriques d'investissements. Alors même que la loi souligne « qu'au cas où une collectivité territoriale ne parviendrait pas à financer son budget de fonctionnement à moins de 30 %, elle obtiendra une subvention d'équilibre du pouvoir central sur une période de cinq ans »<sup>14</sup>, l'Etat central n'arrive pas à mettre en application ce dispositif légal pour aider les communes n'ayant pas de ressources adéquates à faire face aux besoins de leurs populations surtout les petites communes rurales en difficultés croissantes.

---

<sup>10</sup> L'arrondissement en Haïti n'est pas une collectivité territoriale, mais bien plutôt une subdivision du département. Il se divise en communes qui, elles-mêmes, sont subdivisées en des sections communales. A noter que les collectivités haïtiennes sont le département, la commune et la section communale.

<sup>11</sup> Tendances et perspectives de la population d'Haïti au niveau des départements et des communes 2000-2015. « IHSI », Port-au-Prince, février 2009, p.35

<sup>12</sup> Enquête réalisée pour le comité interministériel d'aménagement du territoire d'Haïti (CIAT), juillet 2014, par Joram Vixamar et Pascal Bussièrè.

<sup>13</sup> Cette Somme est évaluée en euro à 12096,77€ avec 1 € = 62 HTG)

<sup>14</sup> Le décret du 1<sup>er</sup> février 2006 sur le fonctionnement des collectivités territoriales d'Haïti, Port-au-Prince, MONITEUR, No 227

Autre exemple, la commune de Vallières, dont le budget de fonctionnement est typiquement axé sur les subventions de l'Etat. Avec ce faible budget (soit 250 000 gourdes), la municipalité emploie 42 personnes dont la plus forte rémunération mensuelle s'élève à un salaire net de 24 000 gourdes (387 euros pour 1 € =62 HTG) et la plus faible est à 1960 gourdes (soit 31, 5 euros). Le premier est le salaire du maire titulaire et le second, le salaire d'un simple employé de voirie, salaire qui ne permet ni au maire ni à l'employé de répondre à leurs besoins quotidiens. Quant aux autres employés, leurs salaires se rapprochent de 1960 gourdes.

Parmi les 42 agents territoriaux qui constituent les employés de ladite collectivité communale, aucun d'entre eux ne détient un niveau universitaire (licence) relatif à la gestion des affaires publiques locales.

Les principaux impôts constituant les recettes propres des communes sont les suivantes ; la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB), patente, droit de numérotage, matériaux et denrée sur la voie publique, droit d'inhumer, etc. La perception de ces impôts est assurée par la Direction générale des impôts (DGI) et versée sur le compte de la collectivité concernée. Cependant, pour renforcer les ressources locales et augmenter du même coup l'assiette fiscale, il est indispensable que les ressources humaines, les cadres territoriaux soient compétents. La mobilisation des contribuables locaux et la définition des politiques publiques relatives à la fiscalité locale sont les principales missions des municipalités pour lesquelles on doit avoir un personnel local (agents de la fonction publique territoriale) qualifié qui maîtrise le métier de la territoriale.

Dans certains pays unitaires comme la France, pour répondre aux problèmes d'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans la fonction publique territoriale et/ou pour renforcer la décentralisation, l'Etat a décidé de financer les universités et de les encourager, du même coup, à créer des formations et/ou Masters à finalité professionnelle et de recherche englobant l'action locale afin de répondre aux exigences de l'administration territoriale. Cela a permis aux collectivités locales - communes, départements et régions- de disposer par voie de concours de ces ressources humaines compétentes qui soient en mesure de conduire à bon escient les politiques publiques locales dans la dynamique de décentralisation.

En réalité, un pays ne peut évoluer en vase clos. On a bien compris qu'on doit observer ailleurs, construire des liens et prendre des exemples. L'objectif n'est pas de transposer le modèle d'un pays dans le système d'un autre pays, mais bien plutôt d'inspirer des points positifs de ce qui se fait à l'extérieur afin de mieux se situer dans le futur.

Dans le contexte actuel d'une économie mondialisée fondée sur le savoir scientifique, Haïti, pour prendre sa place et entrer en compétition, doit avoir une main d'œuvre correctement qualifiée tant au niveau central qu'au niveau périphérique. Entre autres, des études démontrent qu'à l'heure de l'évolution de la technologie et de la communication ainsi que de la mondialisation du commerce et des marchés de l'emploi, « l'Education et plus particulièrement l'Enseignement Supérieur est un vecteur majeur de croissance et de compétitivité des économies »<sup>15</sup>.

De ce fait, dans le contexte actuel de la décentralisation en Haïti, l'Université comme bien commun fonctionnant également comme Centre d'enseignement supérieur doit non seulement jouer un rôle de réflexion, mais aussi proposer des solutions pour un développement local durable et adapté qui prend en compte les problèmes des collectivités territoriales comme institutions de base de tout développement de proximité dans un pays unitaire.

En Haïti, l'enseignement supérieur est dispensé dans une université ou un autre établissement similaire et reconnu par l'Etat. Selon le MENFP<sup>16</sup>, pour le moment « les enseignements vont de la 3<sup>ème</sup> jusqu'à la 6<sup>ème</sup> année après le Bac II et sont sanctionnés par la délivrance de la licence (en 3 ou 4 ans, selon le cas, après le Bac II). Des efforts sont développés par l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) et d'autres Universités pour l'organisation de l'encadrement des étudiants afin de les préparer à l'obtention de la Maitrise puis du PhD/Doctorat ».

Cependant, la majorité des jeunes, désireux de franchir les portes de l'université, ne peuvent pas s'y rendre. Annuellement, la quantité de jeunes ayant accès à l'université en vue de préparer leur licence, puis leur maitrise, ne représente que le quart (1/4) de la demande. Cette situation est la résultante, d'une part, de l'exorbitant coût (soit 100 000 HTG/an) annuel réclamé par les

---

<sup>15</sup> Voir Banque mondiale, 2002-2003

<sup>16</sup> Stratégie nationale d'Action/EPT, MEFP

universités non publiques et, d'autre part, de la faible capacité d'accueil des universités publiques d'Haïti pour absorber toutes les demandes des jeunes désireux d'accéder à la formation supérieure. Dans ce cas, seuls les jeunes les plus aisés de la société s'en sortent mieux.

Quant à la disponibilité des formations du niveau de Maîtrise ou de Master, rares sont les universités haïtiennes, publiques ou privées, qui organisent une formation au niveau du 2<sup>ème</sup> cycle universitaire. En plus, les quelques-unes des universités qui offrent des formations au niveau de Master, sont en majorité retranscrites à la capitale de Port-au-Prince, formations qui, dans la majeure partie, n'ont pas pris en compte la problématique de développement local d'Haïti par l'encadrement des collectivités territoriales.

A Cap-Haitien, presque dans la totalité, les universités existantes ignorent complètement le programme du 2<sup>ème</sup> cycle universitaire. Alors même que l'article de 211-1 de la Constitution stipule « les universités et les écoles supérieures privées et publiques dispensent un enseignement académique adapté à l'évolution et aux besoins du développement national », les universités du département du Nord, depuis la création des collectivités territoriales ( 1987) et en dépit de leurs problèmes notamment en insuffisance des ressources humaines qualitatives, peinent encore à modifier leur cursus afin d'œuvrer à la cause du développement local.

De ce fait, constatant les besoins des collectivités locales relatifs à la carence de la main d'œuvre qualifiée et face à ce monde globalisé et compétitif, UPNCH, étant une institution productrice de savoirs, de sciences et de techniques, doit nécessairement jouer un rôle important dans le développement et le fonctionnement normal du pays tant à l'échelle locale que nationale. Elle se doit de moduler son programme de formations supérieures afin de l'adapter à ce nouveau contexte de décentralisation territoriale. C'est dans ce sens que les dirigeants de l'UPNCH envisagent de créer en septembre 2016 le Master Economie et Gestion des Collectivités territoriales couramment appelé Master EGCT en partenariat avec l'Université d'Ex-Marseille.

En matière de partenariats et de leur gestion, l'Université Publique du Nord au Cap-Haitien (UPNCH) a des expériences aux résultats satisfaisants. En plus des partenariats déjà évoqués, la Cité Universitaire de New York (CUNY) a paraphé un important accord avec l'UPNCH il y a plus

de 4 ans dans la mise en place, à Cap-Haitien, d'une Ecole Supérieure de Tourisme et d'Hostellerie de portée nationale. Le fonctionnement de cette école et son résultat ont été convaincants. Les diplômés de l'Ecole sont actuellement les plus demandés des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration du pays notamment à Cap-Haitien de par leurs compétences, leurs qualifications et leurs formations universitaires. Entre autres, l'UPNCH s'est récemment engagée avec la Washington University à St Louis (USA) à répondre au problème de santé publique dans le département Nord à travers l'éducation supérieure. Est conclu, en ce sens, un accord pour la création d'un programme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire de santé publique dans le département du Nord par l'implantation d'une Ecole Supérieure de Santé Publique et de Médecine tropicale à ladite Université ayant pour missions de contribuer à la formation des ressources humaines en santé publique.

Les succès des différents partenariats conclus par l'UPNH ainsi que le résultat de ses différentes Facultés ont contribué à augmenter la notoriété de ladite Université dans la communauté haïtienne en termes de transmission des savoirs et ont inspiré, par ailleurs, plus de confiance chez ses partenaires de l'internationale.

Toutes ces données et bien d'autres ont convaincu que le partenariat envisagé par l'UPNCH avec l'AMU en vue d'implanter le 1<sup>er</sup> Master Economie et Gestion des Collectivités territoriales (EGCT) en Haïti sera de grandes utilités pour le pays en fonction de son objectif à contribuer au développement local, d'autant que son fonctionnement est d'emblée garanti par une équipe expérimentée aux résultats concluants.

#### 4.- Objectifs de la formation

L'objectif du master consiste à apporter une solide formation à caractéristique scientifique et professionnalisante aux étudiants en distinguant un parcours « Gestionnaire des Collectivités territoriales » tout en se reposant sur un socle transversal d'enseignements. Il s'agit généralement de former les étudiants aux métiers de la gestion des collectivités territoriales sous toutes ses formes (économique, financier et administratif...) ainsi que la culture relative à la place des collectivités territoriales dans le système institutionnel local et national.

Le Master vise à former également de futurs cadres des collectivités territoriales qui seront en mesure d'accéder aux différentes fonctions qui leur seront ouvertes dans le domaine de la fonction publique territoriale, domaine dont la structuration devient de plus en plus compliquée en Haïti.

## 5.- Compétences visées

Un ensemble de compétences théoriques et pratiques seront données dans le cadre du Master, ce qui permettra aux étudiants/diplômés d'exercer le métier de gestionnaire des collectivités territoriales. Les compétences seront pluridisciplinaires et peuvent se décliner ainsi :

- Maitriser l'environnement institutionnel des collectivités territoriales en croisant des approches gestionnaires et économiques ;
- Approche managériale des collectivités territoriales par la gestion du personnel et des biens de la collectivité locale ;
- Actions financières des collectivités territoriales par la maitrise des marchés publics, du budget, de gestion financière et des subventions de l'Etat ;
- Maitriser les problématiques de l'aménagement des collectivités locales et du développement local ;
- Connaître les fonctions administratives et juridiques des élus afin de les aider à mieux les exercer dans la légalité ;
- Capacité à rédiger un mémoire en partant d'une problématique institutionnelle avec un savoir scientifique.

## 6.- Publics concernés-Critères d'admission

Cette formation comprendra 4 semestres. Elle sera ouverte à toutes les personnes désireuses qui remplissent les conditions suivantes.

Pour accéder aux Semestre 1 et Semestre 2 du Master EGCT (première année) le postulant doit avoir une licence (bac +4) dans un domaine connexe au master, comme : droit, économie,

administration publique, gestion des collectivités territoriales, gouvernance locale, etc. En fonction des nombreuses demandes en attente, l'admission en 1<sup>re</sup> année du Master se fera à partir d'un concours porté sur les connaissances entourant les problématiques des collectivités territoriales en Haïti et la note de synthèse. Pour être admis, il faut être parmi les 30 premiers candidats ayant obtenu les meilleurs résultats au concours.

Le passage aux Semestres 3 et 4 du Master EGCT est de droit à tout étudiant ayant validé les 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> semestres dudit Master sous réserve de présentation d'un projet professionnel et/ou de recherche. On peut également prendre d'autres postulants venant de l'extérieur si l'effectif d'étudiants admis à l'interne pour la deuxième année du master est inférieur à 30. Dans ce cas, les dossiers des intéressés doivent être constitués, en plus de la licence, d'un diplôme du 2<sup>eme</sup> cycle validant 60 crédits (S'il s'agit d'un diplôme européen). L'admission, dans ce cas, sera valable après l'examen du dossier et sur proposition du directeur ou responsable du Master ECGT.

## 7.- Conditions d'obtention du diplôme

- Remplir les critères d'admission du Master.
- Réussir à valider la première année et la deuxième année du Master EGCT en passant tous les enseignements finaux avec la note d'au moins 60/100, soit la moyenne de passage à l'UPNCH.
- Présenter et soutenir un mémoire de fin d'études (60/100).

## 8.- Orientation de la formation

Toute formation, quel que soit son contenu, a pour finalités d'orienter ses diplômés soit vers d'autres recherches ou vers des débouchés professionnels.

### 8-1.- Poursuite d'études

Etant une formation qui vise à donner une qualification à la fois scientifique et professionnalisante, les diplômés du Master EGCT pourront orienter leurs études vers des études doctorales, la recherche et la carrière enseignant-chercheur.

#### 8-2.-Débouchés professionnels

Le Master forme des professionnels dans les domaines qui correspondent aux profils les plus pourvoyeurs d'emplois au niveau des collectivités territoriales et de l'administration publique, tels :

- Fonctionnaire de catégorie **A** de la fonction publique ;
- Métiers de gestions des collectivités territoriales ;
- Titulaires et/ou contractuels dans les domaines du développement local, de l'urbanisation, des finances et des marchés publics ;
- Chargé de mission de l'Etat et du secteur privé dans les métiers en relation avec les organes des collectivités locales,
- Toutes autres fonctions publiques connexes aux compétences données par cette formation.

### 9.-Dispositif pédagogique

#### 9-1.-Déroulement de la formation

La formation sera orientée selon le modèle européen en raison, d'une part, de la nature du partenariat (partenariat avec les Universités d'Ex Marseille) et, d'autre part, de la position d'Haïti dans la francophonie (membre de la francophonie). Le Master EGCT ouvrira ses portes au début de l'année 2016 -2017. Cette formation se déroulera au total sur une durée de deux ans (24 mois) et sera dispensée par Unités d'Enseignements. Durant cette période, les étudiants vont pouvoir boucler un cursus de 120 crédits pendant 1032 heures, en 4 semestres. Chaque année du Master est évaluée à 60 crédits. Les enseignements seront dispensés toutes les semaines à l'exception des jours fériés.

Le 4<sup>ème</sup> et dernier semestre (semestre 4) du Master sera déterminant. La rédaction d'un mémoire sera obligatoire. Dans le cadre de la préparation dudit mémoire, il sera recommandé à chaque étudiant de réaliser un stage obligatoire pendant au moins 3 mois dans une institution englobant le domaine d'études. L'UPNCH déterminera les modalités du stage. Le mémoire, à lui seul, équivaut à 12 crédits et sa validation est conditionnée à la soutenance de l'étudiant devant un jury composé de trois enseignants. Il faut noter que l'étudiant a deux choix en fin d'études : orientation vers la recherche (rédaction d'un mémoire de recherche, enquête de terrain, stage) et orientation vers des débouchés professionnels (rédaction d'un mémoire professionnel, stage obligatoire dans des administrations publiques territoriales et/ou étatiques).

## 9-2.- Description des unités d'enseignements

### Les unités d'enseignements du semestre 1

Enseignement méthodologique (UE1 A) est la première unité d'enseignement du semestre 1. Cette unité d'enseignement vise à fournir aux étudiants les outils nécessaires pour se familiariser avec les méthodes de recherche communes à l'ensemble des disciplines scientifiques. Elle comprend trois axes, à savoir méthode de recherche en sciences sociales, pratiques de documentation et pratiques professionnelles.

- Méthode de recherche en sciences sociales

Elle doit permettre aux étudiants d'être capables de produire un travail universitaire selon les normes scientifiques. Elle va s'articuler autour des paradigmes d'études qualitatives et quantitatives en sciences humaines et sociales.

- Pratiques de la documentation

Elles doivent favoriser l'acquisition de connaissances et le développement des habiletés permettant d'effectuer une recherche documentaire et d'information sur un sujet. Les étudiants doivent être en mesure de sélectionner les sources d'information, de chercher et de localiser des documents, d'évaluer la qualité et la pertinence des sources, de mettre en place une veille documentaire, de sélectionner et de présenter une liste bibliographique, de référencer un texte selon la norme APA,

de connaître le langage des textes professionnels et scientifiques : registre de langue, style, vocabulaire et d'éviter le plagiat.

- Pratiques professionnelles

Les pratiques professionnelles vont être axées sur la déontologie et l'éthique professionnelle (séminaires professionnels, projet professionnel, etc.).

Dans la deuxième unité d'enseignement (UE2 A) de ce semestre, il sera également question de donner une formation de base aux étudiants afin de leur permettre de cerner les collectivités locales dans leur ensemble. Le droit des collectivités territoriales, la planification de l'espace, la présentation des acteurs locaux sont autant d'aspects qui seront touchés. Cela permettra d'accentuer l'établissement juridique des collectivités territoriales, l'organisation du territoire par les procédés d'urbanisation et les acteurs du milieu.

Des cours de langues sur la didactique du français visant à remonter le niveau de rédaction des étudiants ainsi qu'une initiation à l'anglais administratif, sont prévus à UE3 A de ce premier semestre.

## Les unités d'enseignements du semestre 2

Pour le semestre 2, l'orientation des cours va se tourner autour de trois thématiques essentielles dont la finalité est d'inculquer des notions méthodologiques et des savoirs théoriques et pratiques axés sur la maîtrise des outils de communication en milieu professionnel. Ces thématiques se regroupent au sein de trois unités d'enseignements, à savoir : l'UE 4B, l'UE 5B et UE 6 B.

L'UE 4 B, dont la base est fondamentalement méthodologique, va se porter sur l'enseignement des méthodes et techniques de rédaction administrative. L'étudiant, à sa sortie du master, devra pouvoir rédiger tous les types de correspondances, de rapports ou tout autre document administratif soit dans l'exercice de son métier ou dans sa vie privée. Il doit aussi avoir l'habileté dans la préparation et le montage des dossiers administratifs. C'est pour cela que des cours en informatique basés sur l'usage et la maîtrise des outils et matériels technologiques notamment des logiciels de traitement et de présentation, seront dispensés.

UE 5 B, enseignements des collectivités territoriales, est la deuxième unité du semestre 2. Elle fait suite à un ensemble de cours constituant l'essence même de ce master. Cet UE vise à transmettre des notions essentielles aux étudiants sur le pouvoir local, son organisation et ce qu'il cherche à faire valoir dans ses différentes articulations au sein de la population locale. C'est pourquoi des cours comme le Droit de la fonction publique territoriale, Pouvoir local et démocratie et politiques publiques locales, seront donnés aux étudiants. Ces cours seront axés sur la connaissance du cadre normatif de la fonction publique territoriale, son organisation et ses différentes missions vis-à-vis de l'utilisateur. De même, ces cours cherchent à transmettre des notions de valeur comme la démocratie, mais à base territoriale où la participation citoyenne est essentielle au développement de la communauté locale. De ce fait, un cours comme Politiques publiques locales viendra aider ces futurs professionnels et/ou dirigeants à construire des politiques publiques en apprenant à politiser les problèmes sociaux ainsi que leur mise à l'agenda pour qu'au final, des solutions appropriées soient identifiées et apportées à ces problèmes.

En dernier lieu, l'aspect économique du développement local sera traité au sein de l'unité UE6 B et enseigné à travers des matières comme ;

- Economie et planification du développement
- Economie managériale
- Economie et planification départementale
- Finance locale
- Financement des collectivités territoriales

### Les unités d'enseignement du semestre 3

Ce semestre va se tourner autour de trois unités.

UE7 C Performances publiques et collectivités locales

L'unité d'enseignement UE7C présente la démarche de la performance du métier de la gestion des collectivités territoriales. Cette démarche s'articulera autour d'une logique de résultat. Elle se divisera en quatre axes : gestion des ressources humaines, gestion du patrimoine local, élaboration et gestion de projets et évaluation des politiques publiques locales.

- Gestion des ressources humaines

Cet enseignement vise à développer les capacités des étudiants dans l'organisation collective d'une institution publique. Elle doit donner aux étudiants les outils indispensables leur permettant d'assurer l'organisation des activités au sein d'une administration : l'évaluation ou l'appréciation, la gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des carrières, la formation, la négociation avec l'ensemble des acteurs de la collectivité, etc. L'accent sera également mis dans cet enseignement sur une fonction stratégique de la G.R.H, de la décentralisation des compétences, de la motivation et de la responsabilité sociale et environnementale.

- Gestion du patrimoine local

Ce cours va permettre aux étudiants d'être capables d'identifier les éléments qui constituent les patrimoines des collectivités territoriales d'Haïti (les biens ou propriétés de la collectivité, éléments naturels du site, éléments culturels et gestion du territoire et de l'espace). Les étudiants doivent être capables de produire des réflexions pour améliorer la gestion du patrimoine, comprendre les enjeux dans la prise des décisions et/ou dans la gestion des biens locaux. Il faut se rappeler que la gestion du patrimoine local est très importante ; c'est un levier du développement local.

- Élaboration et gestion de projets

Ce cours vise à armer les étudiants dans le montage et la gestion de projets. Les étudiants doivent être capables d'identifier les différentes étapes à parcourir pour élaborer et gérer un projet. Parmi lesquels, on peut énumérer : Formaliser l'idée du projet, établir un état des lieux, les dysfonctionnements et la problématique justifiant la réalisation du projet ; identifier les intervenants et les bénéficiaires du projet ; présenter une analyse des besoins de la communauté bénéficiaire; rédiger clairement en évitant les incompréhensions des objectifs de projet et des moyens pour y parvenir ; établir des indicateurs, des catalyseurs et blocages pouvant avoir une influence sur la réalisation du projet ; indiquer les mécanismes et mesures pour l'évaluation a posteriori du projet ; adapter les outils de base de gestion de projet ; utiliser les outils de base de gestion de projet...

- Evaluation des politiques publiques locales

Cet enseignement vise à doter les étudiants des outils nécessaires leur permettant d'assurer l'évaluation des politiques publiques locales. Les étudiants doivent être correctement en mesure de comparer les résultats d'une politique aux moyens juridique, administratif et / ou financier qu'elle met en œuvre et aux objectifs initialement fixés. Ils doivent être capables de distinguer l'efficacité de la politique, son efficacité, sa cohérence et sa pertinence dans le temps.

Passer les contrats, comprendre les actions des collectivités locales ainsi que maîtriser les différents contentieux administratifs existant dans la territoriale seront également les principales compétences des étudiants. De ce fait, des cours sur la passation des marchés, la comptabilité publique et l'analyse des données (en UE8 C) seront données pour terminer sur les contentieux et les enjeux actuels de la décentralisation (UE9 C). Ces enseignements seront orientés sur la territorialité haïtienne par une approche des relations entre le centre et la périphérie.

#### Les unités d'enseignements professionnels et recherches du semestre 4

Ce dernier semestre sera étalé sur deux principales unités d'enseignements, à savoir la professionnalisation des étudiants dans les métiers de la gestion locale (UE10 D) et l'enseignement à la recherche (UE 11 D).

La première unité (UE10 D) sera consacrée à des conférences professionnelles et méthodologiques (ateliers des étudiants, analyses des résultats, soutenance de dossiers, etc.) ainsi que des conférences professionnelles portant sur l'action des collectivités territoriales en préconisant les interventions des professionnels de l'administration publique et des cadres en postes au sein des collectivités locales dépendamment de leurs disponibilités. L'Ensemble de ces conférences professionnelles seront estimées à des crédits importants compte tenu de leurs caractéristiques locales et leurs liaisons à la finalité professionnelle du Master.

Dans la seconde ou dernière unité (UE11D) de ce 4<sup>ème</sup> semestre qui est axée sur la recherche, l'accent sera mis sur la rédaction du mémoire. L'enseignement à la recherche, dans ce cas, aura pour rôle de préparer les étudiants aux techniques et à la méthodologie de la rédaction du mémoire de fin d'études de master.

### 9-3.- Tableau syntétique des Unités d'Enseignements

<b>Semestre 1</b>	<b>Heures</b>	<b>credits</b>
UE1 A enseignements méthodologiques et initiation à la recherche <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthode de recherche en sciences sociales</li> <li>- Pratiques de la documentation</li> <li>- Pratiques professionnelles</li> </ul>		<b>10</b>
UE2 A enseignements fondamentaux <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit des collectivités territoriales</li> <li>- Planification de l'espace territorial</li> <li>- Gestion de l'environnement</li> <li>- Acteurs publics et privés</li> </ul>		<b>15</b>
UE3 A Outils de communication <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anglais administratif</li> <li>- Didactique du français</li> </ul>		<b>5</b>
<b>Semestre 2</b>	<b>Heures</b>	<b>credits</b>
UE4 B Enseignements Méthodologiques et outils de communications professionnelles <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction administrative</li> <li>- Techniques et montage de dossiers administratifs</li> <li>- Informatiques</li> </ul>		<b>4</b>
UE 5 B enseignements des collectivités territoriales <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit de la fonction publique territoriale</li> <li>- Pouvoir local et Démocratie</li> <li>- Politiques publiques locales</li> </ul>		<b>10</b>
UE6 B Economie et développement territorial <ul style="list-style-type: none"> <li>- Economie et planification du développement</li> <li>- Economie managériale</li> <li>- Economie et planification régionale</li> <li>- Finance locale</li> <li>- Financement des collectivités territoriales</li> </ul>		<b>16</b>
<b>Semestre 3</b>	<b>Heures</b>	<b>Credits</b>

UE7 C Performances publiques et collectivités locales - Gestion des ressources humaines - Gestion du patrimoine local - Gestion et élaboration de projets - Evaluation des politiques publiques locales		<b>12</b>
UE8 C Contrats et actions des collectivités locales - Droit des marchés publics - Comptabilité publique - Statistiques et analyse des données		<b>10</b>
UE9 C contentieux public et enjeu local - Contentieux administratif - Décentralisation et enjeux actuels		<b>12</b>
<b>Semestre 4</b>	<b>Heures</b>	<b>credits</b>
UE 10 D professionnalisation dans la gestion locale - Conférences professionnelles et méthodologies - Conférences sur les actions des collectivités territoriales		<b>8</b>
UE11 enseignement à la Recherche - Stage - Méthodologie de recherches et rédaction de mémoire - Soutenance de mémoire		<b>18</b>

#### 9-4.-Méthodologie d'enseignements

En fonction de la finalité recherche et/ou professionnelle du Master EGCT, ses enseignements seront dispensés par une équipe pluridisciplinaire. Il sera question de faire appel, non seulement, à des universitaires intéressés à ce domaine, mais aussi, à des professionnels de terrain œuvrant dans la fonction publique (territoriale et nationale). De ce fait, des cours théoriques, méthodologiques et pratiques seront dispensés. Cela permettra d'intégrer dans le cursus des ateliers, des études de cas, l'enjeu du terrain, le rôle du Leadership...

#### 9-5.- Validation des enseignements

Pour valider les unités d'enseignements, l'étudiant doit nécessairement remplir les critères suivants.

- La présence obligatoire et la participation active de l'étudiant ;
- Examen écrit et/ou oral de 2 à 3 heures ;
- Soutenance du mémoire final par devant un jury avec une note de passage supérieure ou égale à 60/100.

#### 9-6.- Diplôme délivré

La formation permettra d'obtenir un Diplôme de Master 2 Economie et Gestion des Collectivités Territoriales spécialité Gestion des collectivités territoriales. Toutefois, à la fin de la première année du Master, à la demande de l'étudiant, un certificat de réussite de 60 crédits pour les semestres 1 et 2 pourra être délivré par les responsable du Master.

### 10.- Faisabilités du programme Master

Les moyens matériels, humains et économiques sont des ressources indispensables à l'implantation et au fonctionnement du Master 2 Economie et gestion des Collectivités territoriales (EGCT) à l'UPNCH. La réunion et la disponibilité de ces moyens rendent faisable et réalisable cette formation supérieure.

#### 10-1.- Faisabilités techniques et matérielles

Cela prend en compte les ressources materielles (local, materiels didactiques) et techniques (cadres, professeurs) indispensables à la creation et la realisation de cette formation.

- Ressources materielles

L'Université publique du Nord au Cap-Haitien fonctionne actuellement sur un campus universitaire contenant des outils pédagogiques (bibliothèque, salles de classe, salle informatique, salle visioconférence...) relatifs à l'apprentissage et à l'enseignement de ses étudiants. Cet espace

sera aussi utilisé dans le cadre de l'implantation du Master Economie et Gestion des Collectivités territoriales (EGCT). Toutefois, pour faciliter le bon fonctionnement de ce programme de 2eme cycle universitaire l'aménagement d'une salle de cours sera indispensable.

- Ressources humaines

Pour dispenser ses enseignements au niveau du 1<sup>er</sup> cycle universitaire, l'UPNCH dispose déjà d'un corps professoral à l'intérieur duquel on recensera probablement certains professeurs qualifiés pour compléter le personnel enseignant du Master EGCT. Les autres enseignants et/ou professeurs du Master seront recherchés dans les milieux intellectuels haïtiens du Nord et dans toutes les autres villes du pays notamment à la Capitale, Port-au-Prince.

Dans le cadre du partenariat entre l'UPNCH et ses partenaires, spécialement l'AMU, seront également préconisés des échanges axés sur la disponibilité des professeurs de l'AMU afin de dispenser des cours aux étudiants du Master dépendamment du choix des Dirigeants des universités partenaires. Un tel accord sera bénéfique pour le Master surtout en des enseignements pour lesquels l'UPNCH ne trouverait pas de professeurs. Un effectif de 22 professeurs est prévu pour dispenser toutes les formations du Master, soient 9 professeurs avec les statuts de temps plein et temps partiel) en 1<sup>re</sup> année et 13 professeurs avec les statuts de temps plein et temps partiel en 2<sup>eme</sup> année. Le professeur recruté en première année peut également servir le master en deuxième année, tout dépend de sa compétence et sa disponibilité.

Pour le fonctionnement du Master EGCT, il est prévu de mettre sur place une équipe pédagogique composée des dirigeants et des professeurs.

#### Les dirigeants du Master

A côté du rectorat de l'UPNCH qui coiffe toutes les entités de l'Université, il sera nécessaire d'avoir un directeur pour le Master EGCT. Le directeur dirigera et coordonnera toutes les activités du master relatives à son organisation et son fonctionnement, à savoir : recrutement des professeurs, la mise en place et/ou exécution du cursus, l'administration des enseignements, début et poursuite des cours, évaluation et suivi du master. Il est possible d'avoir un responsable

pédagogique à côté du directeur qui se chargera des questions de stages et de recherches des étudiants et d'autres missions qui lui seront attribuées.

Etant une formation de 2<sup>ème</sup> cycle, le Master EGCT disposera de son propre secrétariat avec un personnel choisi par l'administration de l'UPNCH en consultation avec le directeur du Master. Il sera également choisi par le directeur du Master un informaticien de haut niveau qui soit à même de travailler avec les étudiants du master dans le domaine le concernant.

### Les professeurs

Les professeurs du Master seront choisis en fonction des unités d'enseignements dépendamment de leurs compétences, de leurs spécialités et de leurs disponibilités. Le diplôme de doctorat est le niveau requis pour enseigner dans le master. Cependant, comme dans presque toutes les universités, il sera ouvert également aux doctorants ayant une spécialisation dans l'un des enseignements sélectionnés. De surcroît, les conférences professionnelles peuvent être animées par les professionnels en poste dans la fonction publique territoriale et/ou de l'Etat.

Voici quelques propositions de professeurs avec les unités d'enseignements dans lesquels ils seront répartis sur des cours :

- Professeur Fénol METELLUS, docteur en économie (UE 6 B)
- Professeur Fritz JEAN, économiste (UE6B)
- Professeur Louicius MICHEL, (UE7 C)
- Professeur Alain MORIN, (UE 8 C)
- Professeur Fritz Gerald CHERY (UE6 B)
- Professeur Jean Marie TEODAT, docteur en géographie (UE ?)
- Professeur Pierre CHAVANNES (UE ?)
- Professeur Francilien BIEN-AIME, (UE5 B)
- Professeur Joël MICHEL, (UE I A)
- Professeur Joram Vixamar, (UE2 A)
- Jose PIERRE (didactique du français)

B.N. Un arrangement définitif sera fait après le recrutement des professeurs.

## 10-2.- Faisabilités financières

L'une des conditions essentielles et indispensables à la mise en place du Master EGCT est la disponibilité des ressources financières et économiques. Le budget de fonctionnement annuel de l'UPNCH étant composé d'une maigre subvention du MENFP -affecté strictement aux dépenses de l'administration de l'Université et de ses différentes facultés- ne peut pas assurer le coût budgétaire du Master. En conséquence, le Rectorat de l'UPNCH, à travers ses partenaires, se doit de chercher les financements relatifs à l'implantation et au fonctionnement de cette formation en bonne et due forme.

D'après une première prévision, la création de la formation Economie et Gestion des Collectivités territoriales (M2 EGCT) nécessitera un montant estimatif de 25 504 750 gourdes (monnaie haïtienne). Cette somme prendra en compte le fonctionnement de la première année et de la 2<sup>ème</sup> année du Master (les salaires annuels du personnel administratif, des professeurs et le coût budgétaire des matériels et de fournitures de bureau).

Dans ledit budget, le campus universitaire n'est pas pris en compte puisque l'Université publique du Nord au Cap-Haitien fonctionne actuellement sur un campus qui peut servir les étudiants du master. Cependant, compte tenu de l'exigence que fera cette formation supérieure, il sera nécessaire de construire et/ou d'aménager une salle qui est capable d'accueillir 30 étudiants au minimum.

A noter, on a prévu un salaire annuel pour 1 directeur du Master, 1 responsable pédagogique, un secrétaire, 1 informaticien et 9 professeurs (3 temps plein et 6 temps partiel) en première année et 13 professeurs (5 temps plein et 8 temps partiel) en 2<sup>ème</sup> année pour le fonctionnement du Master Economie et Gestion des Collectivités Territoriales(EGCT). Voir les détails du budget prévisionnel du master en annexe 1.

## 11.- Impacts et/ou résultats attendus

S'agissant des externalités positives qui seront produites par le Master aux étudiants à leur sortie, on peut en énumérer quelques-unes.

- Posséder un ensemble de compétences théoriques et pratiques sur l'Etat, les collectivités locales, la décentralisation à l'exercice du métier de spécialiste en gestion des collectivités territoriales ;
- Savoir formaliser et construire des raisonnements scientifiques ;
- Connaître les règles régissant l'administration et la fonction publique hattiennes ;
- Savoir rechercher et traiter des documentations ;
- Avoir la capacité de travailler seul ou et en équipe ;
- Savoir mobiliser des connaissances pluridisciplinaires pour agir ;
- Savoir faire la distinction entre les affaires locales et les affaires nationales ;
- Comprendre et maîtriser l'environnement institutionnel des collectivités locales et savoir décider ;
- Etre capable d'agir en homme de science et professionnel
- Connaître le terrain et les réalités institutionnelles du pays en général tout en disposant des capacités à servir la communauté.

## 12.- Stratégies et méthodologie de mise en œuvre

La mise en place du Master nécessite un ensemble de stratégies de communication et de vulgarisation en vue d'attirer l'attention de la population cible sur la création de cette nouvelle formation et sa raison sociale. Pour cela, le consultant chargé de l'élaboration et de la mise en place du programme de Master en septembre 2016 en l'occurrence, Monsieur Joram Vixamar, a défini une feuille de route qui prend en compte les différentes activités suivantes.

- Réunion et planification avec les dirigeants de l'UPNCH (janvier 2016) ;

- Soumission d'un premier Draft du programme du Master EGCT au Rectorat de l'UPNCH (fin janvier 2016) ;
- Présentation du programme auprès des partenaires de l'UPNCH (février 2016) ;
- Possibilités de signature d'accords (février-juillet 2016) ;
- Séances de travail avec les responsables de l'UPNCH et du MENFP (juin 2016) ;
- Forum de présentation du programme à la gent intellectuelle du département du Nord, aux cadres des collectivités territoriales, aux élus locaux... (juillet 2016) ;
- Vulgarisations et interventions radiotélévisées (mai-aout 2016) ;
- Lancement du Master et réalisation du concours d'admission (juillet-aout 2016) ;
- Ouverture du Master EGCT septembre-novembre 2016

### 13.- Partenariats envisagés

Il est envisagé d'asseoir la formation EGCT sur des partenariats (national et international).

#### 13-1.- Partenariat national

Bien que la genèse des universités publiques se fonde sur un encrage périphérique (départemental), l'UPNCH n'envisage pas de rester dans les limites de ses frontières départementales, vu qu'elle cherche à conclure des partenariats tant au niveau local que national. Ainsi, elle entend non seulement conclure des partenariats avec les différentes collectivités locales du département Nord (Cap-Haitien, Quartier-Morin, Limonade, Milot, Plaine-du-Nord, Acul-du-Nord, Limbe...), mais aussi avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT).

#### Collectivités locales

Les collectivités locales sont confrontées à une carence de cadres capables de dynamiser les administrations publiques locales (mairies et autres). Etant donné que les étudiants, après avoir acquis des notions théoriques, auront besoin de lier connaissance avec le milieu du travail afin de réaliser leur stage professionnel et/ou l'intégrer définitivement, l'UPNCH envisage de conclure

des partenariats avec les différentes collectivités communales du département Nord, le cas échéant, avec les associations des maires du Nord (ANO). Cela favorisera non seulement le stage des étudiants, mais aussi, constituera un support technique au renforcement des cadres des collectivités territoriales dans la mesure où les stagiaires apporteront une nouvelle dynamique dans la manière de faire et dans la gestion des choses au sein de l'administration publique territoriale concernée.

#### Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT)

Le partenariat qui est envisagé avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales vise à faciliter l'accueil des étudiants en vue de réaliser leur stage de fin d'études. Le MICT pourra accueillir les étudiants à son siège central situé à Port-au-Prince et à travers ses différentes délégations départementales se trouvant dans les départements Nord et Nord 'Est d'Haïti. Des opportunités d'embauche pourront être envisagées afin de faciliter, du même coup, l'insertion professionnelle de ces jeunes diplômés.

De surcroit, compte tenu de l'une des missions du MICT qui consiste à définir et à coordonner les politiques publiques de décentralisation du pays, les dirigeants de l'UPNCH ont intérêt à présenter au MICT un accord de partenariat en vue de trouver un support financier pour le MASTER.

#### 13-2.- Partenariat international

Parlant du partenariat international, on ne fait allusion qu'à ce nouveau partenariat que l'UPNCH envisage de parapher avec l'AMU en vue d'implanter ledit Master EGCT à Cap-Haitien. Il se déclinera autour des points suivants :

- L'encadrement du Master EGCT par l'Université d'Aix Marseille. Il est également envisagé d'avoir des accords et/ou de coopération avec l'AMU afin de permettre la mise en place en bonne et due forme de cette formation dans les domaines financiers, des ressources humaines et technologiques.

- La mise en place, si c'est nécessaire, d'un programme d'échanges entre les étudiants du Master avec d'autres masters connexes se trouvant à l'AMU. Les modalités seront définies par les deux universités partenaires.
- L'accès aux étudiants du Master EGCT aux ressources numériques de l'AMU depuis UPNCH.

## 14.- Suivi et Évaluation

### 14.1.- Suivi

Compte tenu de l'importance de cette formation dans le milieu haïtien, son suivi est indispensable. De ce fait, de même que l'UPNCH, le Master EGCT sera implanté pour une durée indéfinie sous réserve de moduler ses enseignements au fur et à mesure en vue de l'adapter à la réalité du moment. Donc, pour garder le master en vie et le rendre performant, il sera nécessaire de procéder à son évaluation annuelle.

### 14.2.- Évaluation

Evaluer, c'est apprécier et mesurer. Après l'implémentation du programme de Master, l'évaluation sera une étape importante. Tout au long de l'évolution de la formation, il sera nécessaire d'apprécier son fonctionnement afin de mesurer ses résultats par rapport aux objectifs fixés. Cela permettra d'apporter les correctifs nécessaires.

Au fait, l'évaluation du programme de Master Économie et Gestion des Collectivités Territoriales (EGCT) sera réalisée de deux façons : une auto-évaluation ou évaluation à l'interne et une évaluation externe.

- Auto-évaluation

L'auto-évaluation sera réalisée à la fin de chaque année universitaire. Elle va se faire en deux (2) phases. La première étape prendra en compte les avis des étudiants du Master et la seconde sera réservée au directeur du Master avec son staff pédagogique.

L'évaluation qui sera réalisée par les étudiants portera sur la qualité et la performance des enseignements ainsi que ses pertinences. Elle prendra en compte aussi, l'efficacité des professeurs concernant l'adéquation et l'inadéquation des enseignements dispensés par rapport à la ligne tracée par le programme. Pour ce faire, une grille d'évaluation sera adressée en fin de semestre à chaque étudiant du Master pour donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des enseignements dispensés durant toute l'année. C'est la première étape.

La seconde phase de cette auto-évaluation sera assurée par le directeur du Master. Il compilera les grilles d'évaluation des étudiants, les traitera et les analysera en fonction de la réalité de l'évolution du master. Cette auto-évaluation interne va permettre au directeur du Master d'apporter les correctifs et les améliorations nécessaires afin d'ajuster la formation à ses objectifs au cours des années suivantes.

- Evaluation à l'externe

Il est possible de prendre des cadres à l'extérieur du master pour l'évaluer au cours d'une longue période de fonctionnement. Cela entrera dans le cadre d'un échange interuniversitaire en vue de perfectionner les enseignements antérieurement dispensés. Dans ce cas, les universités partenaires pourront être visées en vue de réaliser cette évaluation.

## 15.- Annexe 1: Budget prévisionnel du Master EGCT (budget provisoire)

<b>Depenses de materiels et de fournitures de bureau</b>			
<b>Libellés</b>	<b>Qté</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Prix total</b>
<b>Salle de cours / prefabriquée</b>	<b>1</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>
<b>Autobus de transport</b>	<b>1</b>	<b>4 410 000</b>	<b>4 410 000</b>
<b>Bureaux</b>	<b>3</b>	<b>22 050</b>	<b>66 150</b>
<b>Table de lecture</b>	<b>1</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
<b>Chaises de bureau</b>	<b>3</b>	<b>12 600</b>	<b>37 800</b>
<b>Chaises de lecture</b>	<b>8</b>	<b>4 725</b>	<b>37 800</b>
Ordinateurs portables	2	45 000	90 000
Ordinateur de bureau	4	40 000	160 000
Imprimante laser multifonction	1	100 000	100 000
Imprimante laser mini	1	50 000	50 000
Fournitures de bureau			150 000
Préparatifs au lancement			250 000
<b>Total 1</b>			<b>7 876 750 gourdes</b>

<b>Depenses du personnel administratif et enseignant pour la 1<sup>re</sup> année</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Effectif</b>	<b>Salaire unitaire</b>	<b>Salaire mensuel cumulé</b>	<b>Salaire annuel au 13<sup>eme</sup></b>
<b>Directeur du master</b>	1	85 000	85 000	1 105 000
<b>Responsable pedagogique</b>	1	75 000	75 000	975 000
<b>Professeurs Temps plein</b>	3	70 000	210 000	2 730 000
<b>Professeurs Temps partiel</b>	6	15 000	90 000	1 170 000
<b>Technicien ou infomaticien</b>	1	55 000	55 000	715 000
<b>Secrétaire academique</b>	1	48 000	48 000	624 000
<b>Messenger/chauffeur</b>	1	30 000	30 000	390 000
<b>Total 2</b>				<b>7709 000 gourdes</b>

<b>Depenses du personnel administratif et enseignant pour la 2<sup>eme</sup> année</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Effectif</b>	<b>Salaire unitaire</b>	<b>Salaire mensuel cumulé</b>	<b>Salaire annuel au 13<sup>eme</sup></b>
<b>Coordonnateur du Master</b>	1	85 000	1 105 000	1 105 000
<b>Responsable pedagogique</b>	1	75 000	75 000	975 000
<b>Professeurs temps pleins</b>	5	70 000	350 000	4 550 000
<b>Professeurs Temps partiels</b>	8	15 000	120 000	1 560 000
<b>Technicien/ infomaticien</b>	1	55 000	55 000	715 000
<b>Secrétaire academique</b>	1	48 000	48 000	624 000
<b>Messenger/chauffeur</b>	1	30 000	30 000	390 000
<b>Total 3</b>				<b>9 919 000 gourdes</b>

<b>Grand Total= t1+t2+t3</b>	<b>7 876 750+7 709 000+9 919 000=</b>	<b><u>25 504 750 gourdes</u></b>
------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------

- Imprevus (10% du grand total) = 2 550 475 gourdes